MAIRIE DE PARIS

Direction du Développement économique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Sous Direction de l'Enseignement Supérieur

2012 DDEEES 238 Subvention (25.000 euros) et convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité pour financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers Collègues,

Sorbonne Paris Cité est le premier Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), créé par décret du 10 février 2010. Il a pour objectif de renforcer le potentiel des établissements membres en matière de recherche et de formation.

Sorbonne Paris Cité associe quatre universités (Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13) et quatre grandes écoles ou instituts (Sciences Po, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, l'Institut National des Langues et des Civilisations Orientales et l'Institut Physique du Globe de Paris). En regroupant ces huit établissements franciliens, Sorbonne Paris Cité rassemble 120 000 étudiants et plus de 13 500 personnels.

Soucieuses de s'engager en faveur de l'insertion professionnelle, les trois universités Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes et Paris Diderot ont souhaité élaborer en 2011 un projet « portefeuille de compétences » pour aider leurs étudiants de licence, master, et de doctorat à identifier leurs compétences acquises.

Par délibération du Conseil de Paris en date du 14 novembre 2011 votre assemblée a décidé de subventionner ce projet sur trois ans.

Aujourd'hui, il vous est proposé de valider la deuxième tranche de ce projet qui permettra la mise en place d'un accompagnement des étudiants dans la traduction de leurs diplômes en compétences et la constitution d'un répertoire des métiers afin de leur permettre d'élaborer un projet professionnel.

Les universités se donnent pour objectif en 2013 d'articuler dans leurs enseignements, les méthodologies du « portefeuille de compétences » avec la connaissance des référentiels métiers afin de réaliser un outil numérique permettant à chaque étudiant de se doter d'un « passeport compétence » individuel pour élaborer son projet de premier emploi et sa stratégie de recherche d'emploi

Pour la délibération de ce programme porté par le PRES Sorbonne Paris Cité, je vous propose donc d'attribuer une subvention de 25.000 euros à ce PRES qui assure la conduite de cette opération et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEEES 238 Subvention (25.000 euros) et convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité pour financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25.000 euros au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13ème) destinée à financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle et demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier Guillot, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de vingt-cinq mille euros (25 000 €) est attribuée au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13ème)

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le PRES Sorbonne Paris Cité la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.